

Luxembourg, le 2 juin 2014

Résolution sur les conséquences de la crise ukrainienne pour la politique étrangère commune de l'Union Européenne

Commission Affaires étrangères

(original)

Vu la résolution du Parlement des Jeunes sur une résolution diplomatique à la crise en Ukraine ;

Insistant sur la nécessité de respecter en Ukraine la Constitution, la vie démocratique et les libertés fondamentales, dont la liberté d'expression et la liberté d'opinion ;

Conscient des revendications portées par les centaines de milliers de manifestants ukrainiens, relatives notamment au maintien de l'intégrité territoriale de leur pays, à la lutte contre la corruption, à la mise en œuvre d'un régime véritablement démocratique et respectueux de l'Etat de droit, au développement de l'économie ukrainienne et au rapprochement avec l'UE tout en conservant de bonnes relations avec la Russie ;

Relevant l'existence de plusieurs instruments à disposition de l'UE pour soutenir – y compris financièrement – l'Ukraine dans sa difficile phase de transition dès maintenant et au cours des prochains mois et années ;

Prenant note de la volonté affichée des dirigeants européens de poursuivre le processus de rapprochement politique et sociétal entre l'Ukraine et l'UE ainsi que proposé déjà plusieurs fois au cours des derniers mois et registrant avec satisfaction l'accord d'association final signé entre l'Ukraine et l'UE le 27 juin 2014 ;

Conscient de la nécessité de clarifier les objectifs des futures relations entre l'UE et les pays qui bordent sa frontière est, notamment l'Ukraine et la Russie ;

Conscient du fait que les futurs développements du conflit en Ukraine, en particulier en Crimée, auront des répercussions bien au-delà de ce seul conflit ;

Affirmant que les relations entre l'UE et la Russie doivent être sur un pied d'égalité ;

Considérant que laisser sans réponse l'agression russe contre l'Ukraine enverrait un mauvais signal quant au respect dû au droit international ;

Regrettant que l’UE n’ait toujours pas adopté une politique énergétique commune pour mieux défendre ses intérêts face aux manœuvres de la Russie qui lui fournit une part substantielle de son énergie ;

Soulignant que la dépendance entre l’UE et la Russie en matière énergétique est réciproque, car les recettes budgétaires russes reposent assez largement sur l’exportation de matières premières, dont une part importante va à l’Union ;

Considérant que l’UE doit prendre conscience de son rôle et de son statut, ainsi que des risques corrélés ;

Regrettant le manque de coordination entre Etats membres en matière de politique étrangère et critiquant une certaine propension à multiplier des discours parfois rivaux sans tenir compte du poids et de la crédibilité que pourrait avoir un discours européen unique dans un monde globalisé ;

Rappelant le besoin criant d’identifier des intérêts communs européens, car ils sont la base indispensable d’une politique étrangère ;

Notant avec regret que le Conseil ne s’est réuni que le lundi 3 mars et le Conseil Européen le jeudi 6 mars, alors que l’OTAN et l’OSCE parvenaient à organiser des réunions d’urgence durant le week-end des 1-2 mars 2014 ;

Déplorant qu’un manque d’anticipation et de coordination ait empêché une réaction rapide européenne ;

Regrettant profondément l’affaire qui a révélé, au Royaume-Uni, que le discours et les documents politiques normalement secrets se contredisaient ;

Notant que le moment est sans doute venu de définir plus clairement les frontières de l’UE ;

Constatant la nécessité d’une politique de voisinage pro-active pour promouvoir la stabilité, la démocratie et la prospérité aux frontières de l’Europe ;

Souhaitant que les dirigeants européens remédient activement et rapidement aux limites de la politique de défense commune ;

Le Parlement des Jeunes :

Quant au développement des relations entre l’Union Européenne et l’Ukraine

1. Affirme la nécessité de réformes politiques à court terme en Ukraine, afin de combattre la criminalité et la corruption. Cela inclut notamment la création de structures administratives et judiciaires nationales efficaces, afin de favoriser la démocratie et la croissance économique. Le Parlement des Jeunes invite les Etats membres de l’UE, ainsi que les autres démocraties de la communauté internationale, à envoyer des missions d’assistance au nouveau gouvernement ukrainien pour contribuer à la définition et la mise en œuvre des réformes nécessaires.

2. Approuve la décision de geler les avoirs des anciens obtenus par la corruption et le détournement de fonds publics.
3. Recommande une révision de la Constitution ukrainienne en vue de mieux garantir la séparation des pouvoirs, l'impartialité de la justice, l'Etat de droit et les droits de l'Homme, en particulier le respect des minorités, la liberté d'expression et la liberté d'association.
4. Revendique la nécessité d'un soutien financier à l'Ukraine, qui pourrait s'articuler autour des éléments suivants :
 - a. un paquet d'aides bilatérales entre l'UE et l'Ukraine (et entre les USA et l'Ukraine), tel que déjà annoncé par les autorités européennes, américaines et ukrainiennes, pour pouvoir aux besoins économiques et financiers ukrainiens les plus urgents, c'est-à-dire jusqu'à l'été, et stabiliser le taux de change de la devise ukrainienne.
 - b. un paquet multilatéral négocié entre l'Ukraine et le Fond Monétaire International (FMI) permettant à l'Ukraine d'obtenir des crédits additionnels en échange d'un engagement écrit à procéder aux réformes préconisées par le FMI pour restaurer le bon fonctionnement et la compétitivité de l'économie ukrainienne.
 - c. Des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour soutenir des projets structurels (par exemple, le développement d'infrastructures) favorisant le développement économique des différentes régions ukrainiennes.
 - d. un accord d'association entre l'UE et l'Ukraine comprenant un accord de libre-échange approfondi et complet (« DCFTA » en anglais), tel qu'offert et maintenu par l'UE, pour promouvoir les échanges économiques et la prospérité dans toutes les régions ukrainiennes.
 - e. la mise en place, déjà proposée par la Commission européenne, d'un mécanisme de coordination internationale des donateurs.
5. Soutient la politique de la Commission Européenne d'apporter également un soutien non financier à l'Ukraine, en particulier dans les domaines :
 - a. du commerce et de l'investissement, en favorisant l'accès des exportations ukrainiennes au marché unique, notamment en accordant unilatéralement à l'Ukraine, si cela est accepté par le Conseil et le Parlement Européen, des avantages relevant du DCFTA. L'UE pourrait également travailler à des mesures permettant de mitiger des restrictions à l'importation de produits ukrainiens par la Russie, si les autorités russes décident d'adopter des sanctions commerciales contre l'Ukraine.
 - b. de l'énergie, en investissant dans le développement des infrastructures du secteur gazier ukrainien et en aidant l'Ukraine à diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie, par exemple par le développement des flux inversés permettant de transporter du gaz depuis les Etats membres vers l'Ukraine.
 - c. d'infrastructures de transport transfrontalières entre l'Ukraine et les Etats membres voisins pour faciliter la circulation des marchandises et, à plus long terme, des personnes.
 - d. d'éducation, en particulier par l'usage du programme Erasmus+ pour renforcer la mobilité des jeunes, les échanges d'étudiants et la coopération universitaire

entre l’UE et l’Ukraine. Il serait également bon d’apporter une assistance matérielle aux écoles et universités ukrainiennes.

6. Salue les conclusions du Conseil Européen des 20-21 mars relatives à l’Ukraine, qui reflètent la direction prônée par le Parlement des Jeunes aux points précédents, en particulier l’apport d’une aide économique rapide et la signature du volet politique de l’accord d’association.
7. Invite l’UE à poursuivre une politique de coopération pour renforcer les échanges et les liens entre citoyens ukrainiens et européens. Dans ce cadre, le Parlement des Jeunes soutient l’engagement de l’UE à discuter d’un processus de libéralisation d’attribution des visas dans le respect des conditions du plan d’action concernant la libéralisation du régime des visas.
8. Salue la volonté des Etats membres de signer rapidement le volet politique de l’accord d’association entre l’UE et l’Ukraine.
9. Invite les Etats membres de l’UE à définir plus clairement l’objectif d’un renforcement des liens avec l’Ukraine, en particulier la question de la possibilité ou non pour l’Ukraine d’adhérer un jour à l’UE. Si l’adhésion n’est pas l’option retenue, il convient de développer un autre instrument de coopération clairement défini et présenté à l’Ukraine.

Quant au futur des relations entre l’Union Européenne et la Russie

10. Suggère de poursuivre une politique « binaire » vis-à-vis de la Russie. Le Parlement des Jeunes invite donc à poursuivre l’approfondissement des relations, notamment diplomatiques et commerciales, avec la Russie sur un pied d’égalité, mais il appelle également les responsables de l’UE et de l’OTAN à envoyer un signal catégorique à la Fédération de Russie quant au caractère inadmissible d’un conflit armé en Ukraine.
11. Indique aux dirigeants russes, qui semblent tellement préoccupés par le bien-être des russophones et personnes d’origine ethnique russe résidant dans des pays voisins, qu’un régime démocratique garantissant le respect de l’Etat de droit et des droits de l’Homme ne nuit pas au bonheur et à la prospérité des citoyens de leur pays et des Etats voisins.
12. Soutiendra l’adoption de sanctions économiques dissuasives, si la Russie procède à d’autres actions militaires en Europe de l’est, mais rappelle qu’il faut agir avec clairvoyance afin d’éviter un effet boomerang trop violent sur nos économies.
13. Appelle à suspendre toute vente d’armement, actuelle ou future, à la Russie.
14. Approuve la suspension des négociations sur la facilitation de l’obtention de visas, et soutient l’adoption de mesures restreignant la circulation d’individus proches du pouvoir russe si la Russie n’adopte pas un comportement plus conciliant et constructif en ce qui concerne la situation en Ukraine, et tout particulièrement en Crimée.
15. Soutient les conclusions du Conseil « Affaires Etrangères » du 17 mars 2014, notamment l’adoption de sanctions contre 21 personnalités russes et ukrainiennes

coupables d'actions portant atteinte à l'intégrité territoriale et l'indépendance ukrainienne et l'annonce de sanctions supplémentaires en cas de poursuite de la politique russe de déstabilisation de l'Ukraine, ainsi que le maintien de l'offre européenne de dialogue, pour aboutir à une solution diplomatique respectant la souveraineté et les intérêts du peuple ukrainien.

16. Appelle l'UE à développer une véritable politique énergétique commune. Dans ce cadre :
- l'UE devrait négocier comme un seul bloc face à la Russie, afin de mieux faire valoir ses intérêts, lors des négociations commerciales, face au pouvoir russe et à Gazprom.
 - l'UE devrait mettre en place une stratégie définissant, entre autres, un mix énergétique à l'échelle européenne.
 - l'UE devrait également investir dans les infrastructures du secteur de l'énergie, notamment les réseaux transfrontaliers et le stockage.
 - l'UE doit poursuivre une politique de diversification de ses sources d'approvisionnement pour diminuer sa dépendance vis-à-vis de la Russie, sachant qu'à l'heure actuelle, 30% du gaz et 35% des importations de pétrole proviennent de Russie.
 - la solution à long terme passe par d'importants investissements pour développer les énergies renouvelables en Europe (ce qui aurait non seulement des effets géopolitiques positifs, mais également des répercussions économiques bénéfiques).

Quant aux leçons à tirer de la crise ukrainienne pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de défense européenne

17. Insiste sur le besoin d'une coordination renforcée entre Etats membres en matière de politique étrangère et sur la nécessité d'offrir au moins une apparence convaincante d'unité, même si des désaccords persistent en coulisses, afin de lutter contre les divisions des Européens encouragées par les autorités russes.
18. Appelle les dirigeants européens à dépasser les intérêts nationaux pour maximiser les bénéfices qu'apporterait une véritable politique étrangère commune.
19. Propose que les Etats membres et la Haute Représentante de l'Union définissent un cadre d'action diplomatique commun, au sein duquel les Etats disposeraient d'une marge de manœuvre. En effet, cela permettrait de renforcer la cohérence de l'action diplomatique européenne, en définissant des lignes directrices communes, tout en respectant le principe de subsidiarité.
20. Propose de remédier au manque de rapidité de la diplomatie européenne en prévoyant, lorsqu'un foyer de tensions est identifié, une réunion automatique du Conseil « Affaires Etrangères » dans les 48h en cas de changement significatif de la situation, voire 24h en cas d'urgence.
21. Approuve la décision du Conseil Européen, en date du 20 mars, de préparer de manière anticipée des sanctions économiques contre la Russie, afin de pouvoir réagir rapidement au cas où celle-ci étendrait son agression en Ukraine.

22. Appelle les Etats membres à faire preuve de cohérence entre leurs discours et principes, d'une part, et leurs actions et initiatives, d'autre part.
23. Invite l'Union Européenne et ses Etats membres à revoir leurs relations avec la Russie en conformité avec les recommandations figurant dans la partie III de la présente résolution.
24. Recommande aux dirigeants européens de prendre conscience et développer une meilleure compréhension du discours, des intérêts et de l'attitude des partenaires de l'UE afin d'en tirer toutes les conséquences qui s'imposent.
25. Conseille aux autorités européennes de revoir la politique de voisinage avec les pays situés à l'est de l'Europe, en déterminant clairement ce que l'UE est disposée à offrir à chacun d'eux : un accord d'association, un partenariat renforcé ou l'adhésion.
26. Suggère de développer une politique de voisinage tenant compte des intérêts russes, de manière à favoriser une coopération régionale favorable à la stabilité politique, à l'enracinement de la démocratie et au développement économique, sans toutefois céder à de quelconques *diktats* russes.
27. Souhaite le développement d'une politique étrangère européenne avec de multiples facettes (politique, commerciale, financière, militaire) et reposant sur une véritable stratégie.
28. Appelle à accroître la marge d'action du Haut Représentant (respectivement de la Haute Représentante) de l'Union pour la Politique Etrangère et de Sécurité.
29. Invite les dirigeants européens à réfléchir à une éventuelle suppression de l'unanimité pour les décisions en matière de politique étrangère, en instaurant à la place un processus de prise de décision à une majorité qualifiée renforcée.
30. Estime qu'il ne faut pas limiter la politique étrangère et de sécurité commune au seul *soft power*, un tel partage des tâches entre l'UE et l'OTAN n'étant pas forcément adéquat suite aux évolutions politiques et géopolitiques de ces dernières années.
31. Appelle de ses vœux l'accélération de la mise en place d'une vraie politique de défense et d'armement européenne, notamment en développant des capacités communes et en renforçant les synergies pour rendre plus efficaces des dépenses militaires décroissantes.